



Outil RH et gestion des temps de travail : obligations légales ?

Par **RhAntoineP**, le **10/06/2025 à 14:38**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en train d'aider une PME à structurer sa gestion RH, notamment autour des temps de travail, des absences, et du suivi des heures supplémentaires. L'entreprise envisage d'utiliser un logiciel comme xxxxxx, qui permet une gestion centralisée des plannings, congés, et pointages.

Ma question est la suivante :

Existe-t-il des obligations légales précises en matière de suivi du temps de travail (durée quotidienne, pauses, etc.) pour les PME ? Et l'utilisation d'un logiciel comme xxxxxx est-elle suffisante pour être en conformité lors d'un contrôle de l'inspection du travail, ou faut-il mettre en place des documents papier ou des procédures complémentaires ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements, je suis un peu perdu dans toutes les normes en vigueur.